

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CAMPAGNE "OSEZ L'ENGAGEMENT"

Élections municipales 2026 : l'AMF appelle les Français à s'inscrire sur les listes électorales, à aller voter et à participer aux opérations de vote

À l'approche des élections municipales de mars 2026, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité se mobilise sur un enjeu démocratique majeur, celui de la participation électorale. À cette préoccupation s'ajoute le phénomène des électeurs non-inscrits (2,2 millions) ou mal-inscrits (7,7 millions) sur les listes électorales, qui a privé en 2022 près de 10 millions de citoyens de participer aux élections. *

Face à cette situation, l'AMF prolonge et enrichit sa campagne nationale « Citoyennes, citoyens, Osez l'engagement ! ». Trois nouveaux visuels sont dès aujourd'hui mis à la disposition des communes** pour inciter à l'engagement citoyen.

S'inscrire sur les listes électorales, c'est la première étape de l'engagement citoyen.

Pour l'AMF, l'inscription électorale ne se réduit pas seulement à une formalité administrative : elle constitue un acte civique fondateur. Être inscrit sur une liste électorale, c'est affirmer son appartenance à une communauté locale, participer à son avenir et conforter le rôle central de la commune comme premier échelon de la démocratie. À l'heure où la mobilité résidentielle s'accroît, l'AMF appelle chaque citoyenne et chaque citoyen à vérifier sa situation électorale et à se réinscrire si nécessaire, afin que chacun puisse pleinement faire entendre sa voix là où il vit, avant les 4 (en ligne) et 6 février (en mairie) prochains.

Voter aux élections municipales (15 et 22 mars), c'est choisir des projets concrets pour son quotidien.

Les élections municipales sont des élections de proximité : on y vote pour une équipe municipale, mais aussi pour des projets très concrets qui concernent directement la vie quotidienne — écoles, services publics de proximité, urbanisme, transition écologique, solidarité, cadre de vie. Pour l'AMF, voter, c'est donner une légitimité démocratique aux décisions locales et permettre aux communes et intercommunalités d'agir avec le soutien clair de leurs habitants. Chaque bulletin compte pour construire des politiques publiques locales adaptées aux réalités du terrain. En cas d'empêchement, l'AMF recommande aux électeurs de donner procuration à un proche.

Participer à la tenue d'un bureau de vote, c'est devenir acteur de la démocratie locale.

L'AMF souhaite également valoriser l'engagement civique que représente la participation aux opérations de vote. Assesseur, secrétaire ou président de bureau : ces missions essentielles garantissent la transparence, la sincérité et le bon déroulement du scrutin. Tous les électeurs ont le droit d'assister au dépouillement et certains d'entre eux, volontaires et désignés par le bureau de vote, prennent part au dépouillement sous le contrôle de ce dernier. Ils sont alors appelés des scrutateurs. En s'engageant dans un bureau de vote, les citoyens matérialisent l'importance qu'ils accordent à l'acte de vote et contribuent concrètement à la confiance collective dans le processus électoral. Cette implication permet aussi de mieux comprendre le fonctionnement de la démocratie locale et de renforcer le lien entre les habitants et leur commune et intercommunalité. Les communes ont besoin de cet engagement pour assurer des élections exemplaires et accessibles à tous.

À travers cette campagne « Osez l'engagement », l'AMF réaffirme sa conviction : la démocratie locale se nourrit de la participation active des citoyens. S'inscrire, voter, tenir un bureau de vote sont autant de façons concrètes de faire vivre la démocratie à l'échelle locale.

*Insee – Election présidentielle 2022

Une campagne nationale pour encourager l'engagement citoyen dans la vie locale **

Cette nouvelle campagne fait écho à une campagne précédente, intitulée "Oser l'engagement", qui mettait déjà en scène Marianne, symbole fort de la citoyenneté et de la République. Ce temps 1 de la campagne avait pour objectif d'inciter les citoyens à s'impliquer dans la vie politique locale, notamment en s'engageant dans une association locale ou la vie municipale.

L'AMF développe aujourd'hui le temps 2 avec trois nouvelles affiches, centrées non plus sur l'engagement politique au sens large, mais sur la participation concrète au processus électoral. Ces affiches se répondent de manière cohérente et progressive : la première appelle à l'inscription sur les listes électorales ; la deuxième encourage à exercer son droit de vote ; et la troisième invite à participer activement au bon déroulement du scrutin en tenant un bureau de vote.

Marianne joue ici un véritable rôle de moteur de l'engagement et incite à l'action par son expression souriante, ses gestes dynamiques, mais aussi par sa parole. Elle s'exprime en effet directement aux citoyens pour rendre le message plus direct, plus accessible.

Campagne Osez l'engagement

Temps 2



Temps 2



**** ATTENTION :** cette campagne d'information civique est destinée uniquement aux communes et intercommunalités, et ne peut en aucun cas être utilisée par les candidats aux élections municipales et communautaires, y compris ceux exerçant actuellement un mandat. En cas de non-respect de cette interdiction, l'AMF se réserve le droit d'engager toute action judiciaire appropriée pour assurer la protection de ses intérêts.